



Fédération départementale des chasseurs de la Corrèze
Association agréée au titre de la protection de l'environnement

05 55 29 95 75 - chasseurs.19@wanadoo.fr
www.chasse-correze.fr

Préconisations Covid-19

Pour se protéger et protéger les autres, les chasseurs responsables



LES GESTES BARRIERES DOIVENT ETRE OBSERVES EN TOUT LIEU ET EN TOUTE CIRCONSTANCE

Les dispositions ci-dessous peuvent être amenées à évoluer si la situation sanitaire du département de la Corrèze venait à changer

Communication

Pour communiquer avec vos adhérents, privilégiez l'utilisation des mails, SMS ou téléphones portables et évitez l'envoi de courriers.

Organisation de réunion (cas des assemblées générales)

Respect des gestes barrières :

- Masques obligatoires,
- Lavage des mains,
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique,
- Distanciation sociale (1 mètre minimum).

Pas de déclaration préalable en Préfecture.

Places assises obligatoires (personne ne doit rester debout), chaises espacées d'au moins 1 mètre les unes des autres.

Pas de limitation en nombre de participants.

Il est conseillé de mettre en place un sens de circulation dans la salle (par exemple prévoir une porte de sortie différente de la porte d'entrée).

Il est fortement conseillé de tenir une liste des personnes présentes à la réunion pour un éventuel « tracing » Covid.

Si un document est à signer (règlement intérieur par exemple), chaque participant doit venir avec son stylo.

En cas de distribution de boissons (café, apéritif, pot de l'amitié...) la distribution doit être « dynamique » :

- Une seule personne fait le service, avec un masque, après s'être lavé les mains,
- Une fois servis, les participants ne restent pas au comptoir mais se répartissent dans la salle ou à l'extérieur en respectant les distanciations.

A LA CHASSE

Avant la chasse

Privilégier les actions de chasse individuelles lorsqu'elles sont possibles.

Pour les chasses collectives

Respecter les gestes barrières dans toutes les situations.

Pas de limitation en nombre de participants.

Pour signer le cahier de battues :

- Privilégier un lieu extérieur,
- Mettre à disposition du gel hydro alcoolique,
- Chaque chasseur vient avec son stylo,
- Sinon, prévoir de désinfecter le stylo entre chaque signataire.

Pour les consignes : privilégier un lieu extérieur. Avant ou après les consignes liées à la battue, rappeler les consignes sanitaires (notamment celles à respecter au retour de la chasse).

Respect des gestes barrières : éviter le covoiturage. A partir de 2 personnes dans le véhicule, le port du masque est obligatoire.

A la chasse

Pas d'échange de matériel entre chasseurs.

Eviter au maximum les regroupements.

Privilégier l'éviscération sur place.

Transport de l'animal : si l'animal est trop imposant pour être déplacé par une seule personne, les chasseurs associés au déplacement de l'animal doivent être tous équipés de gants et de masques.

Après la chasse

De retour au local de chasse, se laver les mains.

Mettre à disposition du gel hydro alcoolique.

Pour le traitement des carcasses :

- Limiter le nombre de personnes,
- Ports d'un masque et gants obligatoires pour le dépeçage, la découpe, le traitement et la distribution de la venaison.

Pour le repas d'après chasse :

- Pas de limitation en nombre de participants,
- Si les conditions météorologiques le permettent, essayer de rester à l'extérieur,
- Maintenir les mêmes conditions que pour l'organisation des réunions mentionnées ci-dessus.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze au
05.55.29.95.75

Ces consignes sont susceptibles d'évoluer dans le temps, nous ne manquerons pas de vous tenir informés
d'éventuelles modifications.

Bonne saison 2020-2021 !!!